



## Elections CNU 2015 – Section 05 – Sciences économiques – Collège B – Liste SNESUP

La pluralité des approches et des parcours reste un enjeu majeur au sein de la section 05. Cet enjeu est crucial. Le décontingement des voies d'accès au corps des professeurs et l'ouverture de la possibilité de leur recrutement au titre de l'article 46-1 (voie normale dans les autres sections CNU) renforce encore le rôle du CNU. Cette évolution du mode d'accès au corps des professeurs est le résultat d'une lutte pleinement portée par le SNESUP qui continue à demander la suppression de l'agrégation. Parallèlement à cela, l'éventualité de la création d'une nouvelle section qui accueillerait des économistes a mis au centre des débats de la section 05, le problème de l'éviction progressive de certains courants de pensée au sein du corps des professeurs. Cette évolution est non seulement dommageable pour les collègues MCF qui s'inscrivent dans ces courants mais aussi pour l'attractivité des formations universitaires en économie au sein de l'enseignement supérieur.

Sur cet enjeu comme sur d'autres, la mandature écolée s'est traduite par des avancées incontestables. Les élus SNESUP ont largement contribué à une meilleure prise en compte de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs dans les promotions MCF, notamment les missions administratives et de gestion des diplômes qui sont devenues de plus en plus chronophages ces dernières années. En matière de recherche, les élus SNESUP ont porté et obtenu le classement de la liste AERES en 3 niveaux pour augmenter le nombre de revues « éligibles » pour les qualifications PR ; pour les travaux à la frontière de la discipline, ils ont porté et obtenu la prise en compte de toutes les publications faites dans les revues retenues par les listes de l'AERES ; ils ont porté et obtenu, au sein de cette liste, d'associer au champ scientifique « Economie et Institutions » une quinzaine de nouvelles revues et de reclasser celles qui en relevaient. Cette avancée, même partielle, signale la possibilité de faire reconnaître des champs de recherche bien trop négligés et d'offrir ainsi des chances de promotion mieux équilibrées aux communautés qui y publient. Démonstration est faite que le CNU doit être associé à la définition de toutes les listes qui seraient utilisées, tant que cette forme restrictive de définition exclusive d'une publication scientifique existera, ainsi qu'à son classement, qui, hélas demeure, malgré notre opposition.

Malgré tout, le classement des revues établi par le CoNRS reste trop souvent la référence alors que le CNU n'a aucune prise sur ce classement ce qui remet en cause son autonomie. L'ouverture sur les autres disciplines reste sélective ou hiérarchique (plutôt vers les mathématiques que vers la sociologie ou la gestion). De plus en plus de thèses se composent de trois articles parfois sans même introduction ou conclusion générales. Lorsque ces articles sont en totalité co-écrits avec le directeur de thèse ou des membres du jury, il devient difficile d'évaluer l'apport du candidat. Malgré tout, de telles thèses sont actuellement qualifiées, parfois même sans qu'un seul de ces articles ne soit déjà publié. Les progrès mentionnés plus haut sont à la fois le résultat du travail des élus SNESUP largement présents dans la section grâce au bon score obtenu lors des dernières élections et celui de la possible création d'une nouvelle section portée par l'AFEP et qui a amené la section 05 à s'interroger sur son avenir et à s'ouvrir davantage à la pluralité des approches. Néanmoins, étant donné les longues années de recul, il reste encore un long chemin à parcourir pour installer une égale reconnaissance des différentes méthodes et approches de recherche, dans la gestion des carrières au sein de la section. En l'absence

de progrès continus, la question de la création d'une nouvelle section demeurera une option sérieuse pour nombre d'entre nous.

Pour répondre à ces enjeux nous prenons les engagements suivants pour la prochaine mandature.

### **Recherche**

Nos élus continueront à défendre une évaluation de la qualité des travaux de recherche à l'opposé d'un simple décompte bibliométrique. Le SNESUP réaffirme son opposition à des listes de revues classées qui figent actuellement un état de la pensée et provoque des stratégies d'auto-renforcement du courant dominant. Si toutefois l'utilisation de telles listes devait perdurer, le CNU devrait absolument avoir un droit de regard sur leur constitution et veiller à ce qu'elles ne discriminent aucun courant de pensée, ni aucune méthode. Au-delà des revues, le SNESUP réaffirme l'égalité de dignité des autres supports de recherche au premier rang duquel l'ouvrage et les chapitres d'ouvrage. Il rappelle aussi l'impérieuse nécessité de lire les contributions et de les juger « en elles-mêmes » et non à l'aune du support dans lequel elles sont publiées. Enfin, nos élus défendront un format des thèses faisant apparaître une véritable production autonome et individualisable pour la qualification des maîtres de conférences.

### **Promotions, carrières**

Nos élus continueront à œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs dans les promotions et le suivi de carrière. Ils agiront pour que l'environnement de travail, les conditions d'exercice du métier, les particularités individuelles soient pleinement prises en compte et pour que les rapports de suivi de carrière soient avant tout utiles pour les intéressés. Les inégalités qui s'instaurent dans des conditions d'exercice qui globalement se dégradent, et qui se sont accélérées au moyen de décharges ou de chaires, sont en effet préoccupantes. Le CNU ne doit pas amplifier ces inégalités en sanctionnant ceux ou celles qui sont amenés à assumer davantage de charges d'enseignement ou de responsabilités collectives.

La section 05 est l'une des sections au plus faible ratio de professeurs, ce qui bloque les progressions de carrières et rend encore plus aigu le problème du manque de pluralisme. Nous continuerons à revendiquer l'augmentation du nombre de postes de professeurs en section 05.

### **Fonctionnement du CNU**

Nos élus s'engagent à ne pas solliciter sur la durée de la mandature de promotion par la voie du CNU, à être à l'écoute et à apporter une aide aux collègues dans la constitution de leur dossier et à contribuer en séance à un fonctionnement impartial, serein, transparent et démocratique de la section. Nous demandons que les nominations au CNU par le Ministère prennent en compte la question du pluralisme des courants de pensée représentés et le dialogue entre les disciplines des sciences sociales.

En portant vos suffrages sur la liste SNESUP vous permettez aussi de renforcer le poids du SNESUP au sein de la CP-CNU afin de résister plus fortement aux menaces communes à l'ensemble des sections : remise en cause de la qualification, utilisation dévoyée du suivi de carrière. Au sein de la section 05, nos élus s'engagent à la préservation de la diversité de la recherche en économie, à la reconnaissance de toutes les missions de notre métier d'enseignant-chercheur et à l'équité des procédures d'évaluation.